

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels sont les risques associés. Il leur est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SSP – OFI RS GLOBAL EMERGING DEBT (I EUR)

ISIN : LU0574846324 – Cette catégorie d'actions est proposée aux investisseurs institutionnels

Un compartiment de la SICAV à compartiments multiples SINGLE SELECT PLATFORM

La société de gestion de cette SICAV est OFI LUX.

Ce Compartiment est géré par OFI Asset Management

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif et politique d'investissement

L'objectif du compartiment est de surperformer son indice de référence JP Morgan ESG GBI EM Global Diversified (ticker : JESGLMUE Index) en investissant principalement dans des obligations de tout type émises par des gouvernements ou sociétés publiques de pays émergents, cotées ou négociées sur les Marchés réglementés ou sur d'autres Marchés réglementés, libellées dans la devise locale de l'émetteur, en euros, en dollars américains ou dans toute autre devise des pays du G5.

Au moment de l'acquisition, les pays émergents sont considérés comme des pays en voie de développement sur le plan industriel par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) ou toute grande banque d'investissement. Il s'agit de pays d'Amérique latine, d'Europe orientale et centrale, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

La prise en compte des enjeux ESG est intégrée dans les processus d'analyse et de prise de décision des investissements afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de gérer les risques en vue de générer des rendements durables et à long terme. L'ESG fait référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui peuvent avoir un impact financier sur cet investissement et affecter la performance d'un portefeuille.

Des exemples de facteurs ESG incluent : la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la gestion des ressources énergétiques, le capital humain.

Afin de surpondérer le facteur environnemental, celui-ci sera primordial dans le calcul de la notation finale des émetteurs. De plus, le Compartiment investira un minimum de 30% dans des obligations d'impact à impact environnemental positif.

L'évaluation ESG des émetteurs vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à celles composant son univers d'investissement (moins 20 % des valeurs les moins bien notées). Il existe un risque que, de temps à autre, notre approche ne soit pas efficace et que la notation finale attribuée à un émetteur par la société de gestion diffère de celle proposée par un tiers.

De plus, la sélection de fonds ISR externes à la société de gestion peut générer un manque de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment peut également détenir jusqu'à 30 % de son actif net dans d'autres actifs, y compris des obligations de pays non émergents.

#### Pouvoir de gestion

Le Compartiment sera géré activement et le Gestionnaire a le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

Le Compartiment utilisera l'indice de référence comme indicateur pour mesurer les performances passées du Compartiment et dans le calcul des commissions de surperformance. L'indice de référence ne sera pas utilisé pour la construction du portefeuille.

Il est prévu que les obligations d'État au sein du Compartiment puissent être des composants de l'indice de référence, mais pour déterminer la composition du portefeuille, le gestionnaire a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des obligations d'État qui sont des composants de l'indice de référence. Le gestionnaire utilisera également son entière discrétion pour investir dans des pays non inclus dans l'indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.

La stratégie d'investissement implique que les avoirs du portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. Cet écart peut être significatif et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'indice de référence.

#### Acquisition, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'action auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (à toute date d'opération, c.-à-d. tout jour où les banques du Luxembourg sont ouvertes pour les activités bancaires).

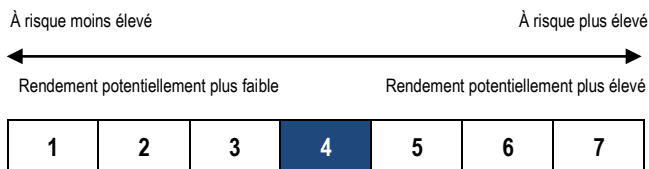
#### Politique de distribution

Les revenus découlant du compartiment sont réinvestis.

#### Recommandation

Le Compartiment convient aux investisseurs qui envisagent d'investir dans des actifs à la fois conservateurs et risqués. Même si les pertes potentielles du Compartiment devraient être modérées, l'investisseur devrait pouvoir supporter des pertes temporaires, en particulier en raison de l'allocation géographique ciblée.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur est basé sur une estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de cette Catégorie d'actions, sur une période d'un an et six mois, complétée par la volatilité historique de l'indice de référence sur les cinq dernières années.

Ce Compartiment est classé dans la catégorie 4 car il investit : (i) au moins deux tiers de son actif dans des obligations émises par des gouvernements ou des sociétés publiques de pays émergents, pouvant être libellées dans la devise locale de l'émetteur ; (ii) jusqu'à un tiers de son actif dans des obligations émises par des entreprises dont le siège social est établi dans des pays émergents de catégorie « Investment Grade » (ou sans notation à condition que leur qualité soit estimée équivalente par le Gestionnaire).

D'autres risques essentiels pour le Compartiment ne sont pas suffisamment couverts par l'indicateur ci-dessus : comme il investit dans des obligations et des titres de créance émis par des entreprises ou des États, il est exposé au risque de crédit associé aux titres qu'il détient en cas de défaut ou de révision à la baisse de la cotation d'un émetteur.

Par ailleurs, le Compartiment est exposé à des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés, plus particulièrement des contrats à terme (futures), des options et des swaps (cotés ou négociés de gré à gré) et des credit default swaps (CDS).

De plus, la valeur de votre investissement peut chuter ou augmenter, et il est possible que vous récupériez une somme inférieure au montant initialement investi.

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de la catégorie de risque et de profit ne peuvent pas servir d'indicateur fiable pour le profil de risque à l'avenir.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée ci-dessus demeure inchangée ; elle est susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse de risque ne signifie pas que l'investissement est sans risque. Le capital ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection.

Vous trouverez de plus amples informations à propos du profil de risque et de rendement dans le prospectus relatif à la SICAV disponible chez OFI LUX ou sur le site Internet du Distributeur principal à l'adresse [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu).

## Frais pour cette catégorie d'action

Les frais imputés aux investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Non applicable
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.	
Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année	
Frais courants	1.12%
Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15 % de la performance excédant l'indice JP Morgan ESG GBI EM Global Diversified

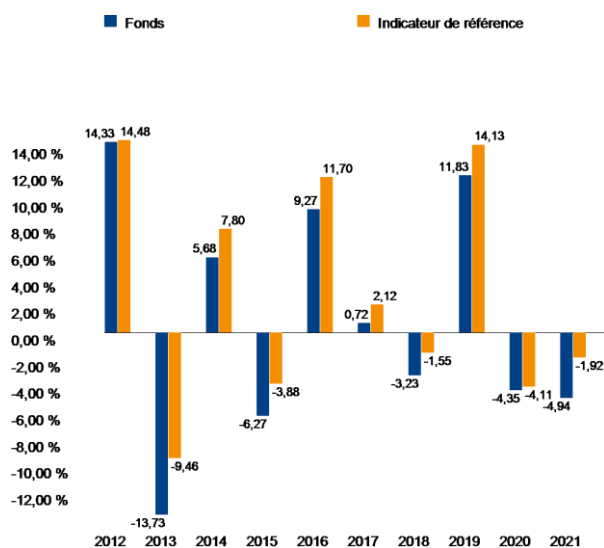
Les **frais d'Entrée et de Sortie** peuvent être inférieurs. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, adressez-vous à votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le montant des **frais courants** est basé sur les dépenses de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Aucune commission de performance n'a été facturée pour l'exercice clos en décembre 2021.

**Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, consultez le Chapitre 15 du prospectus relatif à la SICAV, disponible sur le site internet [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu).**

## Performances passées



**Indice de référence :** JP Morgan ESG GBI EM Global Diversified (ticker : JESGLMUE Index)

Les frais d'entrée éventuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

Les frais courants et la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Ce Compartiment a été lancé en décembre 2010.

Devise utilisée pour les calculs : EUR

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Banque dépositaire (agent de registre et de transfert) : **JP MORGAN BANK LUXEMBOURG SA**

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu). Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre Site internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans ce document, comme les cours des actions.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre imposition personnelle. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de détails à ce propos.

En tant que filiale détenue à 100 % par OFI Asset Management, la société de gestion applique la politique de rémunération du groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale et se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risque, les cadres supérieurs et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs dans le fonds de l'OPCVM géré par la société de gestion, en vue de garantir que le processus d'évaluation est basé sur une performance à long terme de la société ainsi que sur ses risques d'investissement, et que le paiement effectif des composantes de la rémunération basées sur la performance est étalé sur la même durée. La politique de rémunération du groupe a été déterminée par le comité stratégique du groupe, composé de représentants des actionnaires du groupe. Ce comité est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, sont disponibles à l'adresse [http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration\\_policy.pdf](http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration_policy.pdf) et une copie papier pourra être obtenue gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

La société de gestion, OFI Lux, est uniquement responsable des informations énoncées dans le présent document qui s'avèreraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les chapitres pertinents du prospectus relatif à la SICAV.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le Chapitre 16 du prospectus relatif à la SICAV.

La SICAV est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

La société de gestion est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 02/02/2022.